

Résumé d'inspection de locaux destinés aux aliments

Corrigé

Immédiatement

Nom de l'établissement: TBar Restaurant Inc. Licence #: 05-00148

Adresse: 596 chemin Val d'Amour Type: Class/Classe 4

Atholville NB E3N 4C3

Catégorie: Conformité de routine

Approvisionnement en eau: Municipale

Date de l'inspection: 22 février 2024

MI - Infraction mineure; MA - Infraction majeure; CR - Infraction critique; CDI - Corrigé durant l'inspection; N/A - Non applicable

OBSERVATIONS ET MESURES CORRECTIVES

Élément MI /MA/ CR Remarques Date de correction

3.1 MI Les aliments congelés doivent être décongelés convenablement, c'est-à-dire sous l'eau froide courante, au réfrigérateur à une température de 4°C (40°F) ou moins, au four à micro-ondes

comme étape de cuisson.

Measures Correctives: Les ailes de poulet doivent être décongelés au réfrigérateur la

veille ou sous de l'eau froide courante.

7.2 MI Les surfaces des équipements et ustensiles qui entrent en contact avec les aliments doivent être entretenues de manière appropriée à leur usage prévu et doivent être faciles à nettoyer et

désinfecter (par ex. : les planches à découper et les ustensiles égratignés et rayés).

Commentaire: Une planche à découpée à besoin d'être resurfacée.

COMMENTAIRES DE CLÔTURE

Couleur d'évaluation: Vert